



Carte d'identification féline n'est toujours pas mise à notre nom

Par **bruline**, le **25/02/2010** à **10:51**

Bonjour,rrnrnNous avons récupéré notre chat par l'intermédiaire d'une association qui s'occupe des chats et grâce à une annonce faite sur internet.rnNotre chat était stérilisé mais pas tatoué.rnElle nous a fait signé un contrat de placement d'un chat, alors que ce chat est a nous (Photos et voisins peuvent le prouver). Ce document a été signé le 29/11/2009, donc bientôt 3 mois. rnA ce jour, nous n'avons pas reçu la carte d'identification féline mettant ce chat à notre nom, pourtant elle di qu'il fallait un délais d'un mois pour la recevoir.rnL'association nous a dit ne pas l'avoir reçu et qu'il fallait un délai d'attente de 3 à 4 mois (Bizarre, une fois c'est un mois et la fois d'après cela passe à 3 à 4 mois) pourtant, le centre d'identification féline de Paris nous a di lui avoir fait parvenir le 14/12/2009.rnNous avons envoyé un recommandé à celle-ci qui est certifié sans réponse.rnNous sommes allés à la gendarmerie pour une plainte et au téléphone la personne responsable a di qu'elle nous l'enverrait (La carte est bien donc en sa possession) dans la semaine du 12 au 20 février2010. rnNous n'avons rien reçu à ce jour. Après avoir joint celle-ci au téléphone, elle nous a di qu'elle n'avait pas cette carte et à nouveau dit que c'était l'identification féline qui l'avait. rnOn lui a di qu'elle mentait qu'au gendarme elle disait qu'elle allait nous la faire parvenir et que l'identification féline avait des documents comme quoi la carte de notre chat est bien parti chez elle le 14/12/2009 et pourquoi elle voulait pas nous rendre et à quoi pouvait elle bien lui servir ?rnLà dessus, ne sachant que répondre elle nous a raccroché "au nez".rnNous soupçonnons un trafic de cartes de chats, car de nombreuses plaintes sont déposées à l'encontre de cette directrice d'association, pour vols de chats, pour coups et blessures, tatouages et stérilisations fais par elle même et non par un vétérinaire, pour mauvais traitements envers les chats...rnNous avons fait un chèque de 100 € pour le tatouage de Caramel, elle nous a jamais donné de reçu prouvant l'acte, a t-elle le droit car on nous dit que c'est obligatoire ?rnElle nous a fais signé un contrat de placement d'un chat, notre vétérinaire nous a di que c'était à la limite de la légalité,

car ce n'est pas une adoption et nous ne sommes pas une famille d'accueil pour lui, mais ses maîtres.
Merci de nous aider et nous renseigner pour avoir la carte féline de Caramel à notre nom.